

## FICHE DE POSTE

Chargé(e) de mission « Développement forestier »

Référent(e) « Territoire en transition énergétique »

### ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Mettre en œuvre la feuille de route sur son périmètre d'intervention (Bourgogne)
- Assurer son rôle de référent thématique en région et dans le réseau national

Le(a) chargé(e) de mission « Développement forestier » met en œuvre la feuille de route des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté auprès des communes qui adhèrent aux 4 associations départementales des Communes forestières de Bourgogne (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne) notamment en :

- Organisant et animant, dans le respect de la marque de certification « Qualiopi », les **formations** destinées aux élus des communes en lien avec les présidents des associations départementales, la référente « formation » de l'Union régionale et l'ONF ;
- Accompagnant les **territoires de projets** (communautés de communes, d'agglomération, syndicat mixte, Pays, PETR, etc.) dans leurs démarches stratégiques en lien avec la forêt et le bois (charte forestière de territoire, charte de PNR, projet de territoire de Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), démarche LEADER, PCAET...);
- Mettant en place et en animant un **réseau d'élus référents** Forêt-Territoire dans les quatre associations départementales ;
- Apportant un **appui au fonctionnement des associations départementales** et dans leur rôle de représentation des communes devant les pouvoirs publics ;
- Apportant un **appui aux communes adhérentes** sur les questions forestières et les différents usages du bois.

Les actions menées sur le terrain permettront de :

- Contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté en relation avec les quatre associations départementales ;
- Participer à l'élaboration du programme d'actions annuel de l'Union régionale et à sa mise en œuvre ;
- Diffuser des programmes et des outils portés par les Communes forestières en lien avec les référents « Forêt pédagogique » ;
- Participer régionalement aux côtés de l'Etat, de la Région et de FIBOIS BFC à la mise en œuvre du contrat forêt bois régional 2018-2028 ;
- Participer aux côtés des Communes forestières du Massif central à la mise en œuvre du schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central ;
- Travailler avec les partenaires forestiers et de la filière forêt bois de Bourgogne.

Par ailleurs, il/elle assure au sein de l'Union régionale la fonction de référent(e) « **Territoires en transition énergétique** » qui consiste à :

- ☉ Suivre les politiques nationales et régionales touchant à la biomasse forestière, à la transition énergétique, à la construction publique en bois local ainsi que leurs déclinaisons opérationnelles ;
- ☉ Se construire une compétence technique et juridique sur le bois énergie notamment sur la gestion des plateformes de stockage de plaquettes forestières, sur les constructions publiques en bois local notamment sur le code de la commande publique et la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique ;
- ☉ Contribuer à l'élaboration de politique bois énergie dans les territoires (plans d'approvisionnement territoriaux, développement de chaufferies publiques au bois avec ou sans réseaux de chaleur...) ;
- ☉ Assurer les relations avec les organismes qui financent ces actions ;
- ☉ Contribuer aux travaux du réseau national sur ces thématiques.

### Autonomie et responsabilités

- ☉ Au quotidien dans son antenne déconcentrée, le(a) chargé(e) de mission dispose d'une **totale autonomie**. Son travail est suivi, évalué et contrôlé par le directeur et le directeur adjoint de l'union régionale.
- ☉ Le(a) chargé(e) de mission est responsable de la mise en œuvre de la feuille de route du réseau régional des communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté en se conformant aux volontés et ambitions qu'elle porte. Il/elle décide en relation avec le directeur et le directeur adjoint de l'union régionale des priorités d'action, des méthodes et des moyens à mettre en œuvre.
- ☉ Il/elle représente au quotidien le réseau des communes forestières. Dans l'application des principes de gouvernance communale et de coresponsabilité, il/elle assure pour les communes adhérentes une relation permanente avec l'ONF.
- ☉ Dans son rôle de référent(e), il/elle assure la diffusion des informations et des méthodes, travaille avec les partenaires techniques, consolide les résultats au niveau régional et prépare au côté du directeur et le directeur adjoint les démarches à mener auprès des financeurs.
- ☉ Encadrement hiérarchique direct : sans objet
- ☉ Champ de délégation de signature : sans objet

### Relations fonctionnelles

Dans son antenne déconcentrée, le(a) chargé(e) de mission est en relation (information, formation, conseil, partenariat, aide à la décision, négociation, mise en œuvre de conventions...) avec :

- ☉ le Président, les membres du conseil d'administration et les permanents de l'union régionale,
- ☉ les Présidents et les membres du conseil d'administration des quatre associations départementales,
- ☉ les élus et les permanents de la fédération nationale et des autres entités du réseau national des communes forestières,
- ☉ les élus et les agents administratifs et techniques des collectivités territoriales et des intercommunalités des départements de Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne (Départements, pays, parc naturel régional, communautés de communes ou d'agglomération),
- ☉ les directeurs des agences départementales et les responsables des unités territoriales de l'ONF,
- ☉ les représentants des services de l'Etat et de ses agences,
- ☉ les représentants de la forêt privée et de l'interprofession...

### Conditions d'exercice

- ⦿ Un bureau individuel à Dijon, un ordinateur portable, un vidéoprojecteur et un téléphone portable
- ⦿ Durée du temps de travail hebdomadaire : 39 heures avec Récupération du Temps de Travail.  
(Les agents employés sous le statut de cadre ne bénéficiant pas de récupérations, leur durée de travail s'organise sur la semaine afin de correspondre à l'horaire total effectif.)
- ⦿ Déplacements : avec sa voiture personnelle pour participer à des réunions qui peuvent se tenir en fin de journée ou le samedi.
- ⦿ Permis B et une voiture personnelle obligatoire
- ⦿ Diplôme requis : formation d'ingénieur forestier (AgroParisTech, ENGREF, FIF ou équivalent)
- ⦿ Convention collective ECLAT IDCC 1518
- ⦿ Catégorie : cadre
- ⦿ Contrat de travail : Contrat à durée indéterminée

### Facteurs d'évolution

Les missions du poste évoluent en fonction des priorités nationales et des ajustements ou modifications apportées à la feuille de route.

## Compétences

### Savoir-faire

#### Mettre en œuvre la feuille de route sur son périmètre d'intervention

- Maîtriser les techniques de conduite de projet.
- Maîtriser les techniques de conduite de réunion.
- Maîtriser l'organisation et la réalisation de formation dans le respect de la marque de certification « Qualiopi ».
- Maîtriser les outils de gestion de la forêt communale.
- Maîtriser le cadre général des procédures de la commande publique.
- Maîtriser les outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint, recherche d'informations...)
- Établir des relations avec les élus locaux, les services de l'Etat, de l'ADEME, de la Région, des Départements et des organismes de la filière Forêt-Bois.
- Travailler en réseau au sein de l'Union régionale et de la Fédération nationale.

#### Assurer son rôle de référent(e) « Territoires en transition énergétique » en région et dans le réseau national

- Maîtriser les outils techniques et juridiques sur le bois énergie notamment sur la gestion des plateformes de stockage de plaquettes forestières, sur les constructions publiques en bois local notamment sur le code de la commande publique et la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique
- Maîtriser l'outil PAT (plan d'approvisionnement territorial) développé par le réseau des Communes forestières permettant d'estimer la ressource bois énergie disponible sur un territoire pour alimenter la filière locale.
- Maîtriser l'outil ART.
- Maîtriser les outils disponibles pour la gestion de service et d'équipements publics.
- Travailler avec les réseaux nationaux des chargés de mission référents « Bois énergie » et « Constructions publiques en bois local » des Communes forestières de France.

### Savoirs

- Connaître la sylviculture.
- Connaître les collectivités territoriales et les politiques publiques (décentralisation, financement du développement territorial notamment).
- Connaître le cadre d'application de la marque de certification « Qualiopi ».
- Qualités personnelles nécessaires : d'écoute, d'analyse, de synthèse, d'adaptation, d'organisation, de proposition, d'initiative, pédagogique, relationnelle et rédactionnelle.

## Le réseau des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté

Il est constitué de huit associations départementales (Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne et Territoire-de-Belfort) qui se sont structurées en une Union régionale.

- Les **associations départementales** représentent le niveau de proximité avec les communes propriétaires d'un patrimoine forestier : information et formation des élus, accompagnement d'opérations spécifiques (commercialisation, affouage, bois énergie, développement territorial...). Elles conseillent et informent leurs communes adhérentes sur toutes questions et évolutions relatives à la forêt communale.
- L'**Union régionale** représente le niveau de coordination, de mise en œuvre et de suivi des actions qu'elle porte au profit des communes forestières. Par ailleurs, elle apporte un soutien technique aux associations départementales (notamment en terme de formation) et développe des actions thématiques (Gestion multifonctionnelle, dynamique et durable des forêts communales - Certification des forêts - Commercialisation des bois - Natura 2000 - Stratégie territoriale de développement forestier - Projets bois-énergie - Constructions publiques en bois local...). Le siège social de l'union régionale est à Besançon. Il se complète de trois antennes déconcentrées implantées à Dijon, Lons-le-Saunier et Vesoul.
- Ce réseau se complète d'une **Fédération nationale** qui travaille avec la Direction générale de l'ONF sur ses relations avec les communes forestières et participe aux évolutions des politiques nationales portant sur la forêt communale.

### Effectif de l'Union régionale

8 permanents à temps plein

### Conseil d'administration

24 élus titulaires et 24 élus suppléants

### Budget annuel

600.000 €



## Organisation du réseau

| <b>Associations départementales</b>   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <b>Niveau opérationnel et de mise en œuvre de la feuille de route.</b>  |  |  |  |
| <b>Missions</b>   |  |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre la feuille de route sur le terrain ;</li> <li>• Travailler avec les directeurs des agences et les responsables des unités territoriales de l'ONF ;</li> <li>• Organiser et animer les formations en partenariat avec les directeurs des agences de l'ONF ;</li> <li>• Organiser et animer d'autres actions de formation et d'information ;</li> <li>• Organiser des voyages d'étude ;</li> <li>• Participer aux ventes publiques ;</li> <li>• Porter les actions spécifiques de Communes forestières (aires forestières éducatives...).</li> </ul>   |  |  |  |
| Dép.  | Elus   | Permanents   | Partenaires à l'ONF  |
| 25  | 1 assemblée générale<br>1 conseil d'administration<br>1 bureau | 1 chargé de mission<br>« développement forestier »   | - Les directeurs des agences de Besançon et de Nord Franche-Comté,<br>- Les chefs des services bois et commercialisation de ces agences,<br>- Les responsables des unités territoriales du département.      |
| 90  | 1 assemblée générale<br>1 conseil d'administration<br>1 bureau |  |  |
| 39  | 1 assemblée générale<br>1 conseil d'administration<br>1 bureau | 1 chargé de mission<br>« développement forestier »   | - Le directeur de l'agence du Jura,<br>- Les chefs des services bois et commercialisation de cette agence,<br>- Les responsables des unités territoriales du département.                                    |
| 70  | 1 assemblée générale<br>1 conseil d'administration<br>1 bureau | 1 chargé de mission<br>« développement forestier »   | - Les directeurs des agences de Vesoul et Nord Franche-Comté,<br>- Les chefs des services bois et commercialisation de ces agences,<br>Les responsables des unités territoriales des deux départements.      |
| 21  | 1 assemblée générale<br>1 conseil d'administration<br>1 bureau | 1 chargé de mission<br>« développement forestier »   | - Les directeurs des agences Bourgogne Ouest et Bourgogne Est,<br>- Les chefs des services bois et commercialisation de ces agences,<br>- Les responsables des unités territoriales des quatre départements. |
| 58  | 1 assemblée générale<br>1 conseil d'administration<br>1 bureau |  |  |
| 71  | 1 assemblée générale<br>1 conseil d'administration<br>1 bureau |  |  |
| 89  | 1 assemblée générale<br>1 conseil d'administration<br>1 bureau |  |  |
| <b>Union régionale</b>  |  |  |  |
| <b>Niveau de coordination et de suivi de la feuille de route</b>  |  |  |  |
| <b>Missions</b>   |  |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre et réviser la feuille de route des Communes forestières</li> <li>• Représenter les Communes forestières au sein de FIBOIS BFC</li> <li>• Défendre les communes forestières dans les instances politiques, administratives et techniques régionales et assurer l'interface avec le niveau national</li> <li>• Travailler avec la direction territoriale de l'ONF (commission régionale de la forêt communale et comité régional des ventes)</li> <li>• Participer à la révision des documents cadre de la forêt</li> <li>• Promouvoir des actions « Forêt-Bois » dans les programmations financières : FEDER et FEADER, contrat Forêt-Bois régional...</li> <li>• Coordonner l'équipe de chargés de mission « développement forestier »</li> <li>• Participer à la certification PEFC</li> </ul> |  |  |  |
| Elus  |  | Permanents   | Partenaires à l'ONF  |
| 1 assemblée générale<br>1 conseil d'administration<br>1 bureau  |  | 1 secrétaire générale<br>2 secrétaires<br>4 chargés de mission dont 1 directeur-adjoint<br>1 directeur | - Le directeur territorial BFC<br>- les directeurs bois et forêt de la DT<br>- les directeurs des agences,<br>- les chefs des services bois et commercialisation des agences.                                |